



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 24 mai 2014

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Pour Besse	M. Gay Lionel, Gay André, Mme Dechambre
Pour La Bourboule	M. Brut, Guichard
Pour Chambon/Lac	Mr Roux
Pour Chastreix	Mr Babut
Pour Compains	Mr Valette
Pour Egliseneuve d'Entraigues	Mr Cardenoux
Pour Espinchal	Mr Chanier
Pour le Mont-Dore	M. Dubourg, Gras, Mme Bargain
Pour Murat le Quaire	M. Brugiére, Christiaens
Pour Murol	Mme Gillard
Pour Picherande	Mr Chamoux
Pour Saint Diery	Mr Poughon
Pour Saint Nectaire	M. Bellonte, Papon
Pour St Pierre Colamine	Mr Clech
Pour St Victor la Riviere	M. Houillon, Jaclard
Pour Valbelex	/

XXXXXXXXXX

Absents/Excusés : Mme Eyragne, Mr Fiannaca, Mr Moins, Mr Chassard , Mr Archimbaud

Secrétaire de séance : Mr Jaclard

Nombre de Conseillers : En exercice : **35** - Présents : 23 - Votants : 27 - absents / excusés : 5

XXXXXXXXXX

Monsieur Le Président remercie les membres présents et déclare la séance ouverte.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANIMATIONS 2014

Monsieur le Président donne lecture du rapport émis par le bureau communautaire, élargi à l'ensemble des maires, lors de sa séance en date du 19 mai 2014 sur le programme des animations au titre de l'exercice 2014.

Il indique que les propositions faites ce jour constituent une reconduction des engagements pris en 2013 à l'exception d'évènements nouveaux et exceptionnels qui ne se dérouleront qu'en 2014.

Il précise que la commission qui aura la charge d'étudier les demandes de subventions d'animation pour les prochaines années devra établir une grille de critères objectifs auxquels les dites manifestations devront répondre pour bénéficier du soutien communautaire.

Il demande ensuite au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur les propositions d'attribution de subventions suivantes :

Animations d'intérêt communautaire

BENEFICIAIRE	OBJET	Montant
mairie de Besse	trophée Andros	3 200 €
Mairie de Besse	foire aux vins	3 600 €
Mairie de Besse	coupe de France 2014 VTT 4/5/6 juillet	8 000 €
mairie de Murol	musée des peintres - expo Abbé Léon Boudal	3 500 €
mairie du Mont-Dore	SAFE	6 000€
AFFE - plein la bobine - Bourboule	12è festival du film pour l'enfance	23 000 €
JEEP AOC	13è édition du chambon sur jeep	2 400 €
Mairie de Picherande	fête de la Gentiane 2014	4 800 €
SCO - Mt Dore	54ème course de côte	16 000 €

Assoc Médiévale de Murol Auvergne	médiévales de Murol	4 000 €
Art et musique des Dores -	rencontres musicales été 2014	7 000 €
Assoc les Ailes Silencieuses - Murat le Quaire	planeurs radiocommandés / manifestations 2014	3 200 €
Sancy snow Jazz – Mt Dore	25è édition du 1er au 9 mars 2014	24 000 €
nect'Anim – St Nectaire	St Nectaire en majesté	4 000€
Sancy verte - Bourboule	Epreuve VTT	8 800 €
TOTAL		121 500€

Évènements locaux marquant exceptionnels

les Amis d'Egliseneuve	journée du livre le 24 juillet 2014	1 300 €
Mairie de Chastreix	Concours du St Nectaire et vaches laitières	4 000 €
TOTAL		5 300 €

Animations et demandes diverses

club pétanque - Bourboule	Rencontre bouliste	800 €
XTTR 63 - Mt Dore	4 épreuves sportives	2 400 €
les musicales des Couzes - St Diery	9ème festival musique	1 200 €
assoc Chambon Murol événements	journée du patrimoine automobile	1 200 €
Generosi Trail - CL FD	Course à pied (réculte de fonds pour l'assoc Handi cap Evasion)	500 €
Picherande Animation - Mr Bernard	journée de l'artisanat le 27 juillet	500 €
Inter assoc de St Diery	concours dept de la race Salers	1 200 €
Cultures et Traditions - GANNAT	manifestation du 14 juin à Brion	2 000 €
Mairie Bourboule - Sancy Outdoor	festival des sports de nature	3 500 €
Assoc des amis du foirail de Brion	foires de Brion	1 000 €
collège de Besse	section sport étude	2 300 €
comité des fêtes Egliseneuve	journée richesse du patrimoine	400 €
Mairie de Besse	Fêtes et animations locales	3 000 €
Mairie de la Bourboule	Fêtes et animations locales	3 000 €
Mairie de Chambon	Fêtes et animations locales	3 000 €
Mairie de Chastreix	Fêtes et animations locales	3 000 €
Mairie de Compains	Fêtes et animations locales	3 000 €
Mairie d'Egliseneuve d'Entraigues	Fêtes et animations locales	3 000 €
Mairie d'Espinchal	Fêtes et animations locales	3 000 €
Mairie du Mont-Dore	Fêtes et animations locales	3 000 €
Mairie de Murat le Quaire	Fêtes et animations locales	3 000 €
Mairie de Murol	Fêtes et animations locales	3 000 €
Mairie de Picherande	Fêtes et animations locales	3 000 €
Mairie de St Diery	Fêtes et animations locales	3 000 €
Mairie de St Nectaire	Fêtes et animations locales	3 000 €
Mairie de St Pierre Colamine	Fêtes et animations locales	3 000 €
Mairie de St Victor la Rivière	Fêtes et animations locales	3 000 €
Mairie du Valbeix	Fêtes et animations locales	3 000 €
TOTAL		65 000€

Subventions liées aux compétences musique

amicale laïque de Saint Nectaire	intervention musicale en milieu scolaire	1 200 €
école de musique intercommunale	Apprentissage de la musique	32 818 €
TOTAL		34 018€

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Approuve les subventions qui viennent de lui être soumises ;
- ✓ Mandate son Président pour en assurer l'exécution et signer les conventions afférentes.

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « SANCY SNOW JAZZ » POUR L'ANNEE 2014

Monsieur le Président rappelle que, par délibération de ce jour, le conseil communautaire a alloué une subvention de 24 000€ à l'association Sancy Snow Jazz pour l'organisation du festival de jazz.

Conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il convient d'établir une convention entre la dite association et la communauté de communes du Sancy, dont il donne lecture.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la convention dont il vient de lui être donné lecture
- mandate son Président pour la signer et en assurer l'exécution

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'A.F.F.E POUR L'ANNEE 2014

Monsieur le Président rappelle que, par délibération de ce jour, le conseil communautaire a alloué une subvention de 23 000€ à l'association A.F.F.E pour l'organisation du Festival Plein la Bobine.

Conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il convient d'établir une convention, dont il donne lecture, entre la dite association et la communauté de communes du Sancy.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la convention dont il vient de lui être donné lecture
- mandate son Président pour la signer et en assurer l'exécution

CREATION DE COMMISSIONS THEMATIQUES

Monsieur Le Président rappelle que, conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, avait été constituées 5 commissions thématiques chargées de préparer les décisions du bureau ou du conseil communautaire. Il s'agissait des commissions suivantes :

- une commission des finances ;
- une commission « Politique du logement, du cadre de vie, des sports et des loisirs » ;
- une commission « Aménagement de l'espace, développement durable et protection de la qualité environnementale, tourisme » ;
- une commission « Développement culturel, communication, animation et environnement thermal » ;
- une commission « Développement économique, démographique et organisation des moyens et des structures communautaires »

Pour tenir compte des évolutions réglementaires et législatives, des besoins exprimés et des nouvelles réflexions à conduire, il propose de modifier et de compléter ces commissions, présidées par lui-même et pour chacune desquelles sera désigné un rapporteur en charge de leur animation, comme suit :

1) « Finances, budget, communication et organisation des moyens et des structures communautaires »

Président et rapporteur Lionel GAY

Celle-ci aura en charge les questions liées à :

- Prospective et analyse financière devant contribuer à l'élaboration des orientations budgétaires
- Adéquation des ressources humaines et des moyens techniques nécessaires à l'exercice des compétences et à la gestion des structures existantes ou à venir (pôle de lecture public, ski de fond, raquettes, services administratifs, techniques, etc...)
- Schéma de mutualisation
- Détermination des orientations en matière de communication, suivi des chartes graphiques des différents supports.
- Politique d'accueil d'actifs.
- Réflexions quant à l'évolution des compétences et des modifications statutaires
- Réflexions sur les politiques de labellisation et de promotion en lien avec l'Office de Tourisme Communautaire
- Suivi de l'événementiel Horizons Arts Nature

Concernant la mutualisation, Le Président précise qu'il s'agit là d'un dossier complexe nécessitant une grande attention, cette mutualisation peut concerner tant les moyens humains que les moyens techniques. Désormais toute embauche nécessitera d'être anticipée pour déterminer les potentialités en terme de mutualisation.

Jean HOUILLON rejoint Le Président sur ce point et juge nécessaire que chaque commune puisse déterminer ses besoins à moyen et long terme.

2) « Développement des activités touristiques de sports et de loisirs (espaces nordiques et réseau de randonnée) et environnement thermal »

Président Lionel GAY, Rapporteur Eric BRUT

Celle-ci aura en charge les questions liées à :

- Avis sur l'organisation, l'évolution et la gestion de l'espace nordique Sancy
- Coordination de la signalétique touristique.
- Création, suppression, aménagement et entretien de la voirie communautaire.
- Elaboration d'un schéma d'implantation des nouveaux équipements sportifs et de loisirs touristiques, recensement des structures et coordination des moyens.
- Réflexion sur les moyens communautaires à mettre en œuvre pour le développement du thermalisme et des nouvelles activités touristiques.

3) « Développement culturel, animation et relations avec les associations »

Président Lionel GAY, Rapporteur Jean François DUBOURG

Celle-ci aura en charge les questions liées à :

- Etude et mise en œuvre d'un schéma de développement culturel.
- Propositions d'organisation des activités culturelles sur le territoire communautaire, recensement des locaux, coordination des moyens.
- Orientation et coordination des aides en matière d'événementiels/manifestations et de communication sur ces thèmes.
- Propositions d'actions et d'aménagements structurants découlant du schéma de développement culturel.
- Organisation et suivi de la saison culturelle communautaire

4) « Politique du logement, du cadre de vie et de la jeunesse »

Président Lionel GAY, Rapporteur Daniel ROUX

Celle-ci aura en charge les questions liées à :

- Mise en œuvre de programmes d'intérêt général d'amélioration de l'habitat ou PLH
- Recensement des besoins en matière de logements sociaux.
- Etude de la programmation des investissements communautaires en matière de logements sociaux, proposition de calendrier de réalisation.
- Actions en faveur de la jeunesse, comportant la mise en œuvre des contrats locaux et enfance jeunesse, les orientations de l'ALSH itinérant de la communauté de communes et de toute autre action en faveur de la jeunesse.
- Avis sur la création des relais d'assistance maternelle, organisation et suivi.
- Recherche et mise en œuvre des actions de coordination des activités des A.L.S.H.
- Réflexion sur les aides envisageables susceptibles de concourir à l'amélioration du cadre de vie.
- Aide à la rénovation des façades.
- Réflexion sur l'organisation sanitaire du territoire

5) « Développement économique : commerce artisanat et agriculture »

Président Lionel GAY, Rapporteur Alphonse BELLONTE

Celle-ci aura en charge les questions liées au :

- Développement du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture (promotion des produits locaux traditionnels), opérations de restructuration du commerce et de l'artisanat (ORAC).
- Schéma d'implantation des activités économiques intégrant une réflexion sur les zones existantes, aménagement et entretien des zones d'activités.
- Actions de développement économique :
 - étude et programmation des investissements d'intérêt communautaire, suivi du Plan Pluriannuel d'Equipement.
 - recherche d'activités économiques nouvelles.
 - intégration de l'agro-tourisme (chambres d'hôtes, visite de ferme...)
 - actions en faveur de l'hébergement touristique.

6) « Aménagement de l'espace, développement durable et protection de la qualité environnementale »

Président Lionel GAY, Rapporteur Jean HOUILLON

Celle-ci aura en charge les questions liées à :

- Elaboration et suivi d'une charte paysagère incluant notamment une coordination des politiques locales en ce domaine.
- Réflexions en vue de l'élaboration d'un S.C.O.T.
- Opérations concourant à la gestion des espaces agricoles (OGAF agro-environnementales).
- Coordination des politiques forestières.
- Protection et restauration du patrimoine bâti dont dispose la Communauté, ou pour lesquels elle a contracté avec les propriétaires.
- Réhabilitation de terrains en montagne.
- Avis sur l'intégration environnementale et les choix énergétiques relatifs à toute nouvelle construction d'intérêt communautaire

Monsieur le Président indique que chaque commission devra se saisir d'un premier dossier rapidement, par exemple il lui apparaît nécessaire que la commission en charge de la communication travaille sur la charte graphique communautaire et réfléchisse à la possibilité de la décliner à l'échelle communale.

Autre point concernant cette fois le cadre de vie et plus particulièrement l'aide à la rénovation des façades, il apparaît pertinent de revoir le règlement relatif à cette aide dans le cadre d'une réflexion sur le type de patrimoine nécessitant d'être rénové.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, approuve la création des 6 commissions thématiques suivantes :

- ✓ Commission « **Finances, budget, communication et organisation des moyens et des structures communautaires** »
- ✓ Commission « **Développement des activités touristiques de sports et de loisirs (espaces nordiques et réseau de randonnée) et environnement thermal** »
- ✓ Commission « **Développement culturel, animation et relations avec les associations** »
- ✓ Commission « **Politique du logement, du cadre de vie et de la jeunesse** »
- ✓ Commission « **Développement économique : commerce artisanat et agriculture** »
- ✓ Commission « **Aménagement de l'espace, développement durable et protection de la qualité environnementale** »

Concernant la composition de celles-ci, le bureau, lors de sa dernière séance, a souhaité que la répartition des conseillers communautaires au sein des commissions se fasse par ordre alphabétique. En effet le bureau a estimé que quel que soit les domaines de compétences ou de préférences de chacun, tous les conseillers ont un avis à donner sur un sujet traité à l'échelon communautaire. Cette méthode semble de nature à favoriser le sentiment d'appartenance communautaire.

Sylvie GILLARD ne se montre pas favorable à cette méthode qui lui apparaît peu propice à des échanges de qualité au sein des commissions et ne permet pas à ceux qui voudraient partager des expériences ou des idées dans des domaines relevant de leurs compétences de s'exprimer.

Monsieur le Président, pour clore ce débat propose de réaliser une seconde répartition qui se fera de manière volontaire, chaque conseiller s'inscrira dans la commission de son choix.

La répartition, à l'issue du tour de table est la suivante :

« Finances, budget, communication et organisation des moyens et des structures communautaires »

Sont proposés les membres du bureau.

« Développement des activités touristiques de sports et de loisirs (espaces nordiques et réseau de randonnée) et environnement thermal » Président Lionel GAY, Rapporteur Eric BRUT

Sont proposés : Paul ARCHIMBAUD ; Didier CARDENOUX ; J. Luc CHANIER ; Nicole BARGAIN ; Patrice CHALAPHY ; Frédéric CHASSARD ; André GAY ; Michel BABUT ; Daniel ROUX ; Eric PAPON

« Développement culturel, animation et relations avec les associations » Président Lionel GAY, Rapporteur Jean François DUBOURG

Sont proposés : J. Claude BARLAUD ; Serge CHAMOIX ; Francis CHRISTIAENS ; Michel CLECH ; Brigitte DECHAMBRE ; Violette EYRAGNE ; Sébastien GOUTTEBEL ; Catherine GATIGNOL ; Henri VALETTE ; Didier CARDENOUX ; André GAY ; Sylvie GILLARD

« Politique du logement, du cadre de vie et de la jeunesse » Président Lionel GAY, Rapporteur Daniel ROUX

Sont proposés : Miguel FIANNACA ; Sébastien GATIGNOL ; Catherine GATIGNOL ; André GAY ; Jérôme GAY ; Sylvie GILLARD ; Nicole BARGAIN ; Brigitte DECHAMBRE ; Michel PUGHON ; Michel CLECH ; Etienne GUICHARD ; J. Luc CHANIER ; Gérard BRUGIERE

« Développement économique : commerce artisanat et agriculture » Président Lionel GAY, Rapporteur Alphonse BELLONTE

Sont proposés : Sébastien GOUTTEBEL ; Philippe GRAS ; Albert GUERIN ; Etienne GUICHARD ; Johan JAULARD ; Philippe LEOTY ; Daniel ROUX ; Serge CHAMOIX ; Jérôme GAY

« Aménagement de l'espace, développement durable et protection de la qualité environnementale » Président Lionel GAY, Rapporteur Jean HOUILLON

Sont proposés : Pierre MOINS ; Amélie PANCRACIO ; Eric PAPON ; Michel POUGHON ; Serge TEILLOT ; Henri VALETTE ; Philippe GRAS ; Sébastien GOUTTEBEL ; Francis CHRISTIAENS

Les personnes absentes ce jour seront sollicitées par courrier afin de connaître la commission qu'elles souhaitent intégrer.

LISTE DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 12/12/2011, le Conseil communautaire a créé une commission intercommunale des impôts directs.

Suite au renouvellement des mandats locaux il convient de procéder au renouvellement de ses membres.

Après consultation des communes membres, et dans le respect de l'article 1650 A-1 et du 2ème alinéa de l'article 1650-2 le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de proposer la liste suivante de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants :

18 Commissaire titulaires domiciliés dans le périmètre de la communauté de communes					
Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse	CP	Ville
BRUT	Eric	14/01/69 à Clermont-Fd	30 rue Pierre Curie	63150	LA BOURBOULE
ROUX	Daniel	19/11/1949 à Chambon s/Lac	Bresouleille	63790	Chambon sur Lac
CARDENOUX	Didier	24/04/64 à Cl Fd	Montredon	63610	BESSE & St Anastaise
BABUT	Michel	05/01/1953 à Chastreix	La Bourniounne	63680	CHASTREIX
VALETTE	Henri	19/01/1961 à Compains	Marsols	63610	COMPAINS
CHANIER	J.Luc	19/12/59 à GANNAT	le Bourg	63850	ESPINCHAL
DUBOURG	J-François	20/02/1951 au Mont-Dore	142 av de la Bourboule	63240	LE MONT-DORE
BRUGIERE	Gérard	20/08/1949 à St-Sauves	Lot Pré Château	63150	Murat le Quaire
GOUTTEBEL	Sébastien	18/08/1970 à Thiers	Chautignat	63790	MUROLS
CHAMOUX	Serge	22/3/53 à Vichy	le Bourg	63113	PICHERANDE
GAY	André	09/05/1941 à Compains	16 route de Clermont	63610	BESSE & St Anastaise
EYRAGNE	Violette	06/12/1961 à la Villeneuve au Chatelet (10)	381 av Maréchal Leclerc	63150	LA BOURBOULE
FIANNACA	Miguel	12/12/53 en Argentine	La Côte	63680	CHASTREIX
GAY	Jérôme	07/07/1974 à Issoire	Brion Bas	63610	COMPAINS
PANCRACIO	Amélie	26/12/1977 à BEAUMONT	hôtel Bellevue - lac Chambon	63790	CHAMBON SUR LAC
MOINS	Pierre	15/3/1968 à Besse	Chez Gouny	63850	Egliseneuve d'Entraigues
LEOTY	Philippe	08/06/1969 à Ris-Orangis (91)	Le Bourg	63850	ESPINCHAL
BARGAIN	Nicole	03/02/1944 à Brissac quincé (49)	11 rue Meynadier	63240	LE MONT-DORE

2 Commissaire titulaires domiciliés hors du périmètre communautaire					
Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse	CP	Ville
BABUT	Renée	27/08/1943 à Compains	6 rue du Cimetière	63570	AUZAT LA COMBELLE
TOURNAIRE	Olivier	21/05/1956 à Clermont-Fd	18 rue Ramaud	63000	Clermont-Fd

18 Commissaire suppléants domiciliés dans le périmètre de la communauté de communes					
Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse	Code postal	Ville
JACLARD	Johan	15/03/1982 à Clermont-Fd	Le Verdier	63790	Saint Victor La Rivière
CHASSARD	Frédéric	13/10/69 à Issoire	Coste Aider	63320	SAINT DIERY
BELLONTE	Alphonse	14/10/1960 à Chamalières	La Farges	63710	Saint Nectaire
CLECH	Michel	06/08/1945 à Charenton-le-Pont (Paris)	2 route des Grottes Lompras	63610	Saint Pierre Colamine
GATIGNOL	Catherine	26/02/1974 à Issoire	La Valette	63610	VALBELEIX
DECHAMBRE	Brigitte	09/10/1949 à Clermont Fd	15 route des Fraux	63610	BESSE et st Anastaise
GUICHARD	Etienne	22/06/1950 au Mans (72)	Le Pregnoux	63150	La Bourboule
GRAS	Philippe	24/09/1977 à Beaumont	1 chemin de la Rosière	63240	LE MONT-DORE
CHRISTIAENS	Francis	30/11/1963 à Paris (14)	Rue des Cerisiers	63150	Murat le Quaire
GILLARD	Sylvie	02/03/1965 à Argenteuil	allée du Lac	63790	MUROL
CHALAPHY	Patrice	20/07/1964 à Picherande	La Montagne de la Save	63113	PICHERANDE
POUGHON	Michel	29/01/1958 à Clermont-Fd	St Diery Bas	63320	SAINT DIERY
PAPON	Eric	16/09/1963 à Chamalières	6 av du Docteur Roux	63710	Saint Nectaire
GATIGNOL	Sébastien	16/11/1976 à Beaumont	6 route de Besse Le Fayet	63610	Saint Pierre Colamine
HOUILLON	Jean	22/10/1949 à Besse	le Breuil	63790	ST VICTOR LA RIVIERE
GUERIN	Albert	25/10/60 à Besse	Vauzelles	63610	VALBELEIX
ARCHIMBAUD	Paul	01/06/1944 à Cunlhat	Rue des Myosotis	63610	BESSE et st Anastaise
BARLAUD	J. Claude	30/01/1951 à Flayat (23)	3 rue Michel Bertrand	63240	LE MONT-DORE

2 Commissaire suppléants domiciliés hors du périmètre communautaire					
Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse	Code postal	Ville
MOULIN	Michel	9/03/47 à St Etienne	13 rue François Mitterand	63670	LA ROCHE BLANCHE
GATIGNOL	Eugène	22/2/1937 à Picherande	4 rue de la Plaine	63450	St AMANT TALLENDE

Cette liste sera transmise au directeur départemental des Finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux

RECONDUCTION DE L'EMPLOI DE « DIRECTION ALSH »

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 26 juin 2013, le Conseil Communautaire a procédé à la création d'un emploi de « direction ALSH », pour une durée de 1 an.

Il rappelle que les missions relatives à cet emploi sont les suivantes :

- Assister la coordinatrice jeunesse
- Assurer la direction et l'animation de l'accueil de loisirs sans hébergement itinérant multi-sites
- Mettre en place et animer le Relais assistantes maternelles communautaire

Le contrat correspondant avait été conclu pour une durée de 1 an à mi-temps annualisé, et la rémunération fixée sur la base l'IM338 – IB364 par référence à la grille indiciaire de la fonction publique territoriale.

En conséquence, Monsieur le Président propose de reconduire cet emploi dans les mêmes conditions pour 1 an.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- approuve la reconduction de l'emploi à compter du 6 août, dont il vient de lui être donné lecture, sa durée et la base de rémunération.
- Mandate son président pour en assurer l'exécution

ACTIVITES JEUNESSE : PROGRAMME ET TARIFS DES STAGES D'ETE 2014

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse des stages et activités sont organisées trimestriellement, en dehors du temps scolaire et périscolaire, pour permettre aux enfants et jeunes du territoire de découvrir et s'initier à de nouvelles activités sportives et culturelles.

A cet effet la communauté de communes à signer un contrat enfance jeunesse et un contrat local avec la CAF et la DDJS.

Il donne lecture du programme des activités proposé pour l'été 2014 ainsi que tarifs correspondant à la participation financière des familles dont le pourcentage varie en fonction du quotient familial :

Tarifs : QF < 700 : 32% - QF > 701 : 37%

STAGES D'ETE ET MINI SEJOURS 2014	Tarifs familles	
STAGE « SANCIX, ARCHEOLOGUES EN HERBE »	QF<700€ : 24€	QF>701€ : 28€
STAGE « GLOBE TROTTERS »	QF<700€ : 36€	QF>700€ : 42€
MINISEJOUR « BREF, J'AI FAIT UNE VIE DES EAUX DU SANCY »	QF<700€ : 70€	QF>700€ : 80€
STAGE « TERRES D'HORIZONS »	QF<700€ : 25€	QF>700€ : 29€
STAGE « Ô PLEIN AIR »	QF<700€ : 43€	QF>700€ : 50€
STAGE « MULTISPORTS »	QF<700€ : 26€	QF>700€ : 30€
MINISEJOUR « LES P'TITS CAMPEURS DU MANOIR »	QF<700€ : 34€	QF>700€ : 39€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve la modulation tarifaire
- approuve les tarifs des stages d'été 2014 dont il vient de lui être donné lecture
- mandate son Président pour en assurer l'exécution

ACTIVITES JEUNESSE - EMPLOI SAISONNIER : RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ANIMATION

Monsieur le Président rappelle qu'en vue de la mise en œuvre des stages d'été organisés du 1er juillet au 31 août 2014 dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent d'animation vacataire.

La personne ainsi recrutée aura en charge l'encadrement et la surveillance des enfants participant aux activités organisées dans le cadre de l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes.

Il propose de rémunérer l'agent ainsi recruté sur la base du SMIC horaire en vigueur

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**, le Conseil Communautaire approuve :

- La création d'un poste d'agent d'animation, la base rémunération.
- Mandate son Président pour en assurer l'exécution

EMPLOI SAISONNIER ZONE NORDIQUE OUEST: REGULARISATION

Monsieur le Président indique que conformément à la circulaire interministérielle du 23 juillet 2001, mise en œuvre du protocole du 10 juillet 2000 et la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, un agent polyvalent vacataire a été recruté pour venir compléter l'équipe en place au cours de la saison hivernale 2013-2014.

Il souligne qu'il s'agissait de répondre à un besoin urgent dû à une forte fréquentation et à l'absence d'agents pour cause de formation ou de maladie.

Le contrat a été conclu pour une durée d'un mois du 10 mars au 11 avril 2014 et la rémunération a été fixée au SMIC en vigueur et sur présentation d'un récapitulatif d'heures signé par le responsable de la zone.

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**, le Conseil Communautaire approuve :

- La création d'un poste d'agent polyvalent vacataire ainsi que la base de rémunération.
- Mandate son Président pour en assurer l'exécution

REMBOURSEMENT DE FRAIS AU SKI CLUB DE LA BOURBOULE

Monsieur le Président rappelle que la course de ski de fond dénommée la Sancy blanche est désormais prise en charge par la communauté de communes.

Seuls les clubs sportifs sont habilités à organiser ce type de manifestation, en conséquence le ski club de La Bourboule a procédé à l'inscription de cette course au calendrier officiel et a engagé des frais afin d'assurer cette compétition pour un montant de 262.74 €.

Aussi Monsieur le Président sollicite du Conseil Communautaire l'autorisation de procéder au remboursement de ces frais au profit du Ski Club de La Bourboule.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Décide de procéder au remboursement des frais d'assurance engagée pour la compétition la Sancy Blanche pour un montant de 262,74 € au profit du Ski Club de La Bourboule.
- Mandate son président pour en assurer l'exécution

MODIFICATION DU FONDS DOCUMENTAIRE DU POLE DE LECTURE PUBLIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections du Pôle de Lecture Publique doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité arrête :

Article 1 : Le Président de la communauté de communes est chargé de mettre en œuvre la politique de régulation des collections ;

Article 2 : les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire du Pôle de Lecture Publique devront être retirés des collections ;

RESTITUTION DE RETENUES DE GARANTIES

Monsieur Le Président rappelle au Conseil Communautaire que les Retenues de Garantie prévues par le code des marchés publics doivent être restituées aux entreprises lorsque les réserves ont été levées et la réception définitive du marché prononcée par le maître d'ouvrage.

Il s'avère que pour diverses raisons six Retenues de Garanties sont actuellement toujours conservées sur un compte d'attente à la Trésorerie du Mont Dore alors que les délais relatifs à ces retenues sont dépassés.

Il convient donc que le Conseil Communautaire se prononce sur le devenir de ces retenues de garantie

- PLAGE OUEST DU LAC CHAMBON Lot 6 « carrelage sol et mural » société CRH : une Retenue de Garantie de 811.99€ TTC a été opérée par le comptable public. Celle-ci ne peut être restituée à l'entreprise car celle-ci a fait l'objet d'une radiation depuis le 25/09/2013 et les comptes sont clôturés.
- PRADE HAUTE Lot 2 « charpente, bardage » société SNTT : Une Retenue de Garantie de 4115.52€ TTC a été opérée par le comptable public. Celle-ci ne peut être restituée à l'entreprise car celle-ci a fait l'objet d'une radiation depuis le 06/04/ 2012 et les comptes sont clôturés.
- PRADE HAUTE Lot 11 « traitement d'eau piscine » société Serge BRANDELY : Une Retenue de Garantie de 1090.78€ TTC a été opérée par le comptable public. Celle-ci ne peut être restituée à l'entreprise car celle-ci a fait l'objet d'une radiation depuis le 27 /09/2013 et les comptes sont clôturés.
- PRADE HAUTE Lot 2 « traitement d'eau piscine » société PAUL SAIZ GUIOT : Une Retenue de Garantie de 11 654.58€ TTC a été opérée par le comptable public. Celle-ci ne peut être restituée à l'entreprise car celle-ci a fait l'objet d'une radiation depuis le 22/07/2010 et les comptes sont clôturés.
- STATION DE SKI DE BESSE, DU MONT-DORE ET DE CHASTREIX Lot 2 « Revégétalisation de la station de ski de Super Besse - société FCF RHONE ALPES : Une Retenue de Garantie de 215.28€ TTC a été opérée par le comptable public. Celle-ci ne peut être restituée à l'entreprise car celle-ci a fait l'objet d'une radiation depuis le 27/09/2007 et les comptes sont clôturés.
- CENTRE AQUALUDIQUE DE LA BOURBOULE lot 12 « plafonds suspendus » - société SANCY BATIMENT : Une Retenue de Garantie de 113.02€ TTC a été opérée par le comptable public. Celle-ci ne peut être restituée à l'entreprise car celle-ci a fait l'objet d'une radiation depuis le 24/01/2013 et les comptes sont clôturés.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à L'UNANIMITE,

- Décide de ne pas restituer ces retenues de Garanties
- Mandate son président pour en assurer l'exécution par l'émission de titres de recette correspondant aux montants des dites Retenues de garantie.

BUDGET ATELIER RELAIS BOULANGERIE : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2013.

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif 2013 du budget annexe de l'Atelier Relais Boulangerie fait apparaître un résultat de clôture de **331.14€** sur la section de fonctionnement. Il précise que ce montant a été maintenu en section de fonctionnement au lieu d'être affecté en investissement.

En conséquence il propose de procéder à la rectification qui s'impose.

Après en avoir délibéré et **A L'UNANIMITE**, le Conseil Communautaire

- décide d'affecter en section d'investissement la somme de **331.14€** au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget Atelier Relais de Boulangerie
- mandate son Président pour en assurer l'exécution

Cette délibération annule et remplace celle en date du 26 février 2014 portant le n°14.02.02b

VIREMENTS DE CREDIT DU BUDGET ATELIER RELAIS BOULANGERIE

Monsieur le Président indique qu'afin de tenir compte de l'Affectation de Résultat de Fonctionnement du budget Atelier Relais Boulangerie 2013 votée ce jour, il convient de procéder à la décision modificative suivante par ces différents virements de crédits :

COMPTES DEPENSES

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 023 : Virement à la section d'investissement

Article 023 : Virement à la section d'investissement - 331€

COMPTES RECETTES

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 002 : Résultat d'exploitation reporté

Article 002 : résultat d'exploitation reporté - 331€

INVESTISSEMENT

CHAPITRE 021 : Virement de la section d'exploitation

Article 021 : virement de la section d'exploitation - 331€

CHAPITRE 10 : Dotation

Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé + 331€

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE,

- Approuve le virement de crédit qui vient de lui être soumis,
- Mandate son Président pour en assurer l'exécution

REHABILITATION DU COMPLEXE PISCINE/PATINOIRE DE BESSE : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU JURY.

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 19 septembre 2013 le Conseil Communautaire a, conformément à l'article 24-I du code des marchés publics, arrêté la composition du jury et procédé à l'élection des membres élus à savoir :

- ▶ Monsieur Lionel GAY
- ▶ Monsieur Jean-François DUBOURG
- ▶ Monsieur Eric BRUT

Il s'avère que, depuis lors, l'assemblée délibérante et son exécutif ont été renouvelés. Lionel GAY étant désormais Président il ne peut faire partie des membres élus du jury.

Par ailleurs conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics et notamment son II. Il convient également d'élire des membres suppléants.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil communautaire procède aux opérations de vote dont les résultats sont les suivants :

Membres élus titulaire :

- ▶ Monsieur André GAY
- ▶ Monsieur Jean-François DUBOURG
- ▶ Monsieur Eric BRUT

Membres élus suppléants

- * Monsieur JACLARD Johan
- * Monsieur BELLONTE Alphonse
- * Monsieur BABUT Michel

En conséquence, la composition du jury est désormais la suivante

Président : Monsieur Lionel GAY

Membres élus titulaire :

- ▶ Monsieur André GAY
- ▶ Monsieur Jean-François DUBOURG
- ▶ Monsieur Eric BRUT

Membres élus suppléants :

- * Monsieur JACLARD Johan
- * Monsieur BELLONTE Alphonse
- * Monsieur BABUT Michel

Membres du jury ayant une qualification professionnelle ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats pour participer à la consultation :

- ▶ Deux maîtres d'œuvre qui seront désignés par le président du jury

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ Approuve la modification de la composition du jury
- ✓ Mandate son Président pour en assurer l'exécution

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président déclare la séance levée.